



Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire du Cotentin

Enquête Publique unique de Douve Divette



Territoire de
**Douve et
Divette**



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



SOMMAIRE

Note de présentation non technique

DOSSIER 1 - Abrogation de la carte communale de Saint-Martin-le-Gréard

- Dossier d'abrogation de la carte communale
- Délibération d'abrogation de la carte communale

DOSSIER 2 - Périmètre Délimité des Abords de Sideville

- Arrêté d'inscription Monument Historique
- Rapport de présentation du périmètre délimité des abords
- Plan du périmètre délimité des abords
- Délibération d'avis de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Avis ABF

DOSSIER 3 - PLUi de Douve Divette

Avis PLUi

- Avis
- Mémoire en réponse aux avis

TOME 0 – Pièces administratives

- 0.1. Délibération de prescription
 - 0.1.1. Délibération de prescription du PLUi de Douve Divette
 - 0.1.2. Délibération de demande de dérogation préfectorale - projet de PLU infracommunautaires
 - 0.1.3. Courrier du Préfet pour accord de dérogation du principe d'unicité du PLUi
 - 0.1.4. Délibération de redéfinition des modalités de collaboration des 7 PLUi
 - 0.1.5. Délibération de modification des modalités collaboration avec les communes 7 PLUi
- 0.2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
 - 0.2.1. Délibération du débat de PADD
- 0.3. Arrêt de projet
 - 0.3.1. Bilan de la concertation
 - 0.3.2. Délibération d'arrêt du projet de PLUi de Douve Divette

TOME 1 – Rapport de présentation

- 1.1. Diagnostic
- 1.2. Etat initial de l'environnement
- 1.3. Rapport de justification
 - 1.3.1. Annexes – Changements de destination
 - 1.3.2. Annexes – Eléments de patrimoine
- 1.4. Evaluation environnementale
- 1.5. Résumé non technique

TOME 2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

TOME 3 – Règlement

- 3.1. Règlement écrit
- 3.2. Règlement graphique
 - 3.2.1. Règlement graphique Couville
 - 3.2.2. Règlement graphique Hardinvast
 - 3.2.3. Règlement graphique Martinvast
 - 3.2.4. Règlement graphique Nouainville
 - 3.2.5. Règlement graphique Saint-Martin-Le-Gréard
 - 3.2.6. Règlement graphique Sideville
 - 3.2.7.a. Règlement graphique Teurthéville-Hague
 - 3.2.7.b. Règlement graphique Teurthéville-Hague – Détail des zones urbaines
 - 3.2.8.a. Règlement graphique Tollevast
 - 3.2.8.b. Règlement graphique Tollevast – Détail des zones urbaines
 - 3.2.9. Règlement graphique Virandeville
- 3.3. Plan des risques
- 3.4. Zones inondables par débordement de cours d'eau et ou par remontées de nappes phréatiques

TOME 4 – Orientations d'Aménagement et de Programmation

- 4.1. OAP Sectorielles
- 4.2. OAP Thématiques

TOME 5 – Annexes

- 5.1. Liste des servitudes d'utilité publique
- 5.2. Plan des servitudes d'utilité publique
- 5.3. Risques
 - 5.3.1. Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
 - 5.3.2. Plan des périmètres de protection de captages
- 5.4. Plan des réseaux d'adduction en eau potable
- 5.5. Plan des réseaux d'eau usées
- 5.6. Plan des réseaux d'eaux pluviales urbaines